

Action Prévention - QVCT - RSE

L'AFT nous sollicite pour vous communiquer une action qui peut vous intéresser dans le cadre de vos démarches de prévention, de QVCT et de RSE.

Entreprises Transport & Logistique en Bretagne : un accompagnement 100% pris en charge pour booster vos performances RH !

Profitez d'un programme **100 %** cofinancé par la **DREETS Bretagne** et animé par l'AFT, pour améliorer vos conditions de travail, renforcer votre prévention des risques et développer une marque employeur attractive.

 Diagnostics spécialisés (GPSST, QVCT, Attractivité)

 Plans d'actions personnalisés  Accompagnement sur 12 à 18 mois

Si vous êtes intéressés par ce programme, vous pouvez contacter Mickael Goalec, Délégué Régional de l'AFT par mail : mickael.goalec@aft-dev.com ou au 0671223411

Pour en savoir plus sur l'accompagnement :

La Phase d'accompagnement pour la mise en œuvre d'un plan d'actions portera sur les thématiques suivantes :

Accompagnement de 12 à 15 entreprises du secteur transport et logistique de moins de 250 salariés en majeure partie, disposant d'un site opérationnel en Bretagne sur une période de 18 mois par l'utilisation des outils actuels et futurs de l'AFT avec possibilité de développement de pratiques innovantes comme :

1) Diagnostic Santé Sécurité via la Grille De Positionnement Sécurité Santé au Travail

(GPSST) de l'INRS à adapter aux activités Transport et logistiques et mise en place d'un plan d'actions d'amélioration dans les entreprises.

La GPSST est un outil de diagnostic partagé des pratiques de prévention adapté à la plupart des entreprises.

Il permet d'évaluer l'organisation de la prévention des risques de l'entreprise de manière détaillée et collective. En comparant la situation de l'entreprise à des situations types de prévention dans dix domaines d'évaluation, l'utilisateur bénéficie d'un état des lieux précis de ses pratiques et de son engagement en matière de prévention. L'analyse des situations sert de support au dialogue dans l'entreprise autour des problématiques de prévention. Cette analyse combine des mesures quantifiées et des commentaires circonstanciés. Les résultats permettent de dresser un bilan et de dégager des priorités d'actions.

Utilisé à intervalles réguliers, l'outil peut permettre d'effectuer un suivi des actions engagées et une évaluation des progrès réalisés.

2) Diagnostic QVCT collaboratif adapté au transport via l'outil Act' Supply

(Améliorer les conditions de travail dans les métiers de la supply chain par le dialogue inter-entreprises).

Pour renforcer la fidélisation des équipes, limiter le turnover et accroître l'attractivité des métiers de la supply chain, l'amélioration des conditions de travail constitue un levier stratégique majeur.

L'analyse approfondie des facteurs internes, mixtes et externes apparaît ainsi comme une étape indispensable. L'outil proposé offre une vision globale et structurée de la situation, permettant d'identifier avec précision les axes de progrès. Il facilite la mise en place d'actions concrètes et impactantes en matière de qualité de vie au travail et de conditions de travail, tout en évaluant si l'environnement est propice à engager une véritable dynamique de transformation durable.

3) Etat des lieux de la marque employeur et réalisation d'un plan d'amélioration de l'attractivité de l'entreprise avec description et suivi d'un plan d'actions sur les 3 années suivantes.

La démarche Attractivité portée par l'AFT (appelée Ambassadeur de l'emploi du Transport et de la Logistique) consiste à la réalisation :

D'un diagnostic sur 45 items répartis sur 3 axes

- La valorisation des métiers
- Le recrutement et l'intégration de nouveaux entrants
- La fidélisation des salariés.

Les entreprises éligibles à ce dispositif sont celles qui souhaitent agir concrètement sur leur bassin d'emploi pour promouvoir l'attractivité du secteur et améliorer leur marque employeur.

Leur éligibilité est validée par une commission, composée d'acteurs de l'emploi et de la profession, à l'issue de la présentation du plan d'actions qu'elles s'engagent à mettre en oeuvre sur 3 ans.

Cet engagement fait l'objet de la signature de la Charte des Ambassadeurs de l'Emploi du Transport et de la Logistique. L'entreprise bénéficie alors de l'accompagnement de l'AFT pendant 3 ans dans la réalisation de son plan d'actions sous forme de conseils, outils de communication, fiches actions. L'AFT s'engage également à lui faciliter l'accès à un réseau de partenaires de proximité (pouvoirs publics, acteurs de l'emploi, écoles...).